



## 22ème journée de l'Ordre

### Discours d'Isabelle Adenot, Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Madame la Ministre,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Mesdames, Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les directeurs,  
Chers amis des Ordres francophones,  
Chers confrères,  
Mesdames et Messieurs,

C'est une émotion profonde que d'avoir l'honneur, aujourd'hui, de vous accueillir en tant que Présidente du Conseil National de l'Ordre des pharmaciens.

Emotion aussi, en me rappelant le serment de Gallien que j'ai prononcé, comme tous les pharmaciens ici présents, ce serment qui nous unit et nous donne des responsabilités dont nous sommes fiers.

Emotion enfin, Madame la Ministre et chère consoeur, que nous ressentons tous, de votre présence si fidèle à la Journée annuelle de notre Ordre, car nul mieux que vous ne peut connaître et comprendre nos valeurs et les enjeux de notre avenir.

Vous êtes engagée dans la mise en oeuvre d'une loi essentielle, et vous avez trouvé nos métiers au rendez-vous des innovations.

Vous faites front, face à une menace de pandémie difficile à cerner, et là encore vous avez fait confiance aux pharmaciens et à la réactivité de la chaîne du médicament, incomparable réseau sécurisé, fiable et réactif.

De même, vous avez encouragé notre élan de modernité pour déployer le Dossier Pharmaceutique. Aujourd'hui, il est présent, en moins de deux ans, dans plus de la moitié des pharmacies. Un français sur douze a déjà ouvert son DP, un sur sept, chez les plus de 60 ans. Le DP est ainsi le premier dossier de santé national.

Quelle fierté alors pour moi, d'avoir reçu la confiance de nos élus issus de tous les métiers ! Comme je le fais avec enthousiasme et constance depuis plus de 20 ans, au

sein de notre Ordre, j'emploierai toute ma conviction et mon goût du travail en équipe pour être digne de mes fonctions.

Bien sûr, l'Ordre part d'une base solide, ...que dis-je d'un tremplin porteur ; vous l'aurez deviné : je tiens, une nouvelle fois, à saluer avec chaleur le travail incomparable de Jean Parrot, durant ces 16 dernières années.

Aussi, je mesure mes responsabilités. Elles requièrent tout mon investissement pour répondre aux engagements que j'ai pris devant mes confrères : faire évoluer résolument la profession au service des patients, et le faire dans le respect de la déontologie. Ces deux axes guident ma présidence et j'entends leur donner des traductions bien concrètes.

**Compétence** des professionnels, **sécurité** des actes, **indépendance** des exercices sont et seront les axes de notre action.

Cette action sera constamment menée dans le respect de notre déontologie. Nous avons en effet la chance d'exercer une profession qui sert une noble cause : la protection et la promotion de la santé publique. C'est sa raison d'être. Ces valeurs, en servant la dignité humaine, donnent un sens à nos actes. Elles nous valent aussi la confiance du public.

Et c'est justement au devant des besoins de ce public que vous êtes allée, Madame la Ministre, avec la « loi portant réforme hospitalière et relative aux patients, à la santé et aux territoires ». En lançant cet énorme chantier, vous exprimez ce faisant, des attentes fortes vis-à-vis de nos métiers, en ville comme dans les établissements de santé.

Nombreuses sont les avancées prévues dans cette loi.

Nous, élus ordinaires, qui devons veiller à la compétence des pharmaciens, nous nous félicitons en particulier de l'adoption du concept de développement professionnel continu.

La profession sait qu'elle joue là une partie de son avenir. Le développement professionnel continu sera une garantie de sécurité et de qualité de service pour les patients. Nous attendons que les textes d'application viennent rapidement nous donner les moyens d'une mise en oeuvre concrète pour l'ensemble des confrères.

Quant à la biologie, avec l'ordonnance que vous avez préparée, elle sera bientôt reconnue comme une discipline médicale à part entière. Les biologistes ne seront plus regardés comme de simples prestataires de service, mais bien comme des professionnels de santé, prochainement accrédités, qui réalisent un acte médical en trois temps, le prélèvement, la phase analytique, enfin l'interprétation et le conseil post-analytiques.

Quant aux pharmaciens d'officine, l'article 38 de la loi HPST est un « texte fondateur » à partir duquel ils construiront l'avenir. En effet, il définit clairement et il étend le champ de leurs missions.

Madame la Ministre, vous invitez la profession à se saisir des opportunités de votre loi. Soyez assurée que l'Ordre est, et sera, force de proposition pour les très nombreux textes d'application que préparent vos services, même si nous déplorons que la concertation en cours soit souvent trop précipitée, au regard de l'importance des enjeux. Nous avons le souci que ces textes soient adaptés aux pratiques des professionnels. Nous sommes à votre disposition pour y contribuer.

Mais parlons clair : chacun de nos métiers a besoin de pouvoir assumer de manière viable le rôle qui lui est dévolu. Les biologistes pourront bientôt exercer sur plusieurs sites dans un territoire donné, les pharmaciens hospitaliers s'investiront dans des communautés hospitalières de territoire. Dès lors, il est normal que les officinaux puissent aussi s'organiser, non seulement par des regroupements physiques, mais aussi sous forme de regroupements économiques, au sein de leurs sociétés d'exercice libéral.

En complément, nous estimons légitime et urgent que soit ouverte la possibilité de créer des sociétés holdings (des sociétés de participations financières) entre pharmaciens d'officines ou entre biologistes. Cette évolution a été prévue par la loi MURCEF en 2001, il y a huit ans... Il est grand temps de la mettre en oeuvre.

A cet égard, une initiative gouvernementale vient à point nommé : nous attendons en effet beaucoup de la mission sur les professions libérales que votre collègue Hervé NOVELLI a confié à Maître Brigitte Longuet.

Au demeurant, en mai dernier, la Cour de Justice des Communautés européennes a confirmé la compétence de principe des Etats membres de l'Union pour réserver la propriété du capital des officines aux pharmaciens. C'est une grande reconnaissance de la spécificité du monde de la santé. Elle doit garantir l'indépendance des professionnels exerçants.

Mais comment parler de missions de santé publique et de réforme des structures d'exercice sans aborder de légitimes inquiétudes qui requièrent notre concertation et votre soutien actif.

Pourquoi ?

Parce que le contexte économique se fait sentir ; parce que la crise économique que nous vivons actuellement n'épargne pas le monde de la pharmacie ; parce que les acteurs du secteur de la pharmacie ont des positions à défendre et que la concurrence internationale s'exacerbe.

Certes, l'économie n'entre pas dans le champ de compétence de l'Ordre. Mais, nous ne pouvons ignorer le contexte dans lequel nos confrères exercent. Nous serons donc toujours soucieux que les évolutions proposées, comme les actions engagées, soient réalisables et éthiquement acceptables.

Relever des défis, adhérer à la modernité pour satisfaire les patients, la pharmacie y est prête et elle le prouve. Comme a su le faire notre industrie par sa capacité à innover dans la voie des biotechnologies. Comme les pharmaciens d'officine qui ont relevé le

défi des technologies de communication avec le Dossier pharmaceutique et seront bientôt rejoints par des pharmaciens hospitaliers expérimentateurs.

Mais tout cela ne saurait être fait sans garde-fous et sans contrôle. Car sans repères, comment avancer avec confiance dans la bonne direction ? C'est le rôle conjoint des pouvoirs publics et de l'Ordre de veiller à ce que les valeurs et les intérêts de la santé publique ne soient ni violés ni contournés.

Dans un contexte de mondialisation, de multiplication des acteurs, où les appétits financiers sont de plus en plus forts, la sécurité de la chaîne du médicament est plus que jamais un devoir prioritaire.

Un sujet fait, j'en suis certaine, l'objet d'un consensus unanime tant le danger est manifeste. Je veux parler du développement de la contrefaçon.

La France a pu jusqu'ici tenir à l'écart ce fléau : nous savons qu'elle le doit largement aux pharmaciens « sentinelles », présents à chaque maillon de la chaîne du médicament, et aux contrôles de nos structures par les autorités.

Toutefois une faille dans cette sécurité de la chaîne peut s'ouvrir. Sur Internet, des opérateurs de toute sorte investissent le marché du médicament. C'est une voie royale pour répandre la contrefaçon. On ne peut se voiler la face devant cette réalité qui prend de l'ampleur.

Aussi, il nous apparaît urgent, Madame la Ministre, de faire avancer les travaux sur ce sujet et notamment de réserver aux seules pharmacies installées et présentant donc des garanties appropriées, la possibilité d'ouvrir un site Internet. Les internautes français, comme leurs voisins européens, ont droit à cette sécurité.

Bien sûr, d'autres enjeux dépassent nos frontières nationales et requièrent des décisions européennes. Qu'il n'y ait pas d'équivoque : nous savons qu'une partie de notre avenir se joue en Europe, dont les instances traitent des questions décisives et nous l'abordons avec ouverture d'esprit.

Si les discussions peuvent être vives et les pressions fortes, nous savons aussi que nos arguments peuvent être entendus et nous nous en réjouissons. Ainsi ai-je évoqué l'arrêt de la Cour de Justice du 19 mai 2009 sur le capital de l'officine, qui a changé la donne. Nous espérons un résultat qui aille dans le même sens pour la biologie.

Pour preuve que notre Ordre travaille dans un véritable esprit européen, nous venons, la semaine dernière, de soumissionner à un important appel à projet de la Commission européenne. Il s'agit de développer les technologies nécessaires à l'authentification des professionnels de santé, parce que les frontières entre les Etats membres s'estompent, et que les professionnels circulent librement.

Ainsi, si ce dossier d'envergure est retenu par la commission européenne, notre ordre, reconnu en Europe pour ses travaux, menés avec diplomatie par Patrick Fortuit., en sera le coordonnateur, et ce pour tous les professionnels de santé européens.

Pour autant, nous ne plaquerons pas sur la réalité française des modèles d'exercice professionnel qui ne sont pas les nôtres. Que nous nous inspirions avec pragmatisme d'expériences réussies en Europe ou ailleurs, oui, bien sûr. Que nous revenions sur ce qui fonde la qualité de nos exercices, certainement pas.

Nous défendons notre modèle au nom de l'intérêt des patients que le pharmacien a mission de protéger en veillant à la qualité des soins et des services pharmaceutiques, et non dans le seul intérêt des pharmaciens.

En défendant ainsi les valeurs de santé publique, nous espérons que si nous sommes attaqués par ceux qui veulent utiliser le biais de l'Europe pour casser le modèle français, nous pourrons compter sur votre appui et sur l'appui du Gouvernement.

A tous ceux qui voudraient banaliser dangereusement le médicament, nous disons NON. A tous ceux qui déclarent que le marché de la santé est un marché comme les autres, soumis aux seules lois du marché, nous disons NON.

En revanche, à ceux qui prônent une concurrence de qualité, nous disons OUI.

Car c'est oeuvrer pour un meilleur service, opéré par un professionnel compétent, indépendant et responsable, tenu de respecter une déontologie. Autant dire, de respecter un patient, qui est une personne avant d'être un consommateur.

Cela étant dit, je vous invite à partager ma conviction et ma vision de l'avenir de la profession. Car les pharmaciens ont de l'avenir. Ils ont même un bel avenir devant eux, dès lors que nous saurons, avec eux, prendre les bonnes orientations au bon moment et évoluer en fonction des besoins de la société.

Autrement dit, allons vers la promotion du bon usage et l'amélioration de la sécurité du circuit du médicament. Marchons Vers une approche toujours plus personnalisée des traitements comme de leur suivi.

Madame la Ministre, vous déclariez ici même il y a deux ans :

*« C'est moins le médicament lui-même qui constitue le dénominateur commun de vos activités que la qualité de votre travail, fondé sur des compétences croisées et sur une culture rationnelle également partagée par tous ».*

Je suis sûre que tous les pharmaciens des laboratoires de biologie, des hôpitaux et des officines, aidés de leurs confrères industriels et logisticiens, sont prêts à relever les enjeux de l'excellence en santé publique et de la proximité, qui est un indispensable lien social.

Cette proximité n'est d'ailleurs pas la seule affaire des professionnels de soins. Elle compte aussi pour les autres métiers du médicament. Peut-on imaginer que la France se réduise à un comptoir de vente, sans aucune entreprise de fabrication sur son sol ? Ne nous privons pas de ces industries de pointe, qui contribuent à la croissance nationale avec des emplois qualifiés.

Sur tous ses dossiers d'avenir, l'ordre s'engage.

Parce que ne pénalise pas les générations futures de pharmaciens en les séparant des autres professionnels de santé, notre Ordre, avec les autres Ordres de santé, au sein de comités de liaisons régionaux, contribuera activement à la coopération et à la coordination entre professionnels.

Parce que vous avez souhaité simplifier les démarches administratives, l'Ordre sera, dès que vous aurez pris votre arrêté, le guichet unique pour les formalités d'accès à la profession. Cela évitera aux confrères un épuisant parcours du combattant. Les pharmaciens seront la première profession à bénéficier de ce progrès.

Parce que les bonnes pratiques, référentiels opposables, constituent le préalable indispensable pour évaluer les pratiques professionnelles, nous contribuerons activement à leur élaboration. En attendant, nous publions des recommandations, comme, aujourd'hui, celles relatives à la chaîne du froid en officine. Comme, demain, celles relatives aux transports entre établissements ou celles sur la prise en charge d'un patient en premier recours à l'officine.

Enfin, parce que la dispensation ne peut se passer de l'aide d'un outil informatique respectueux des réglementations, nous venons de signer avec la Haute Autorité de Santé une convention de partenariat, pour entreprendre une démarche de certification des logiciels informatiques destinés aux officinaux.

Pour faire tout cela, notre Ordre, je le souligne, est un collectif. Près de 400 conseillers ordinaires et de très nombreux collaborateurs sont aujourd'hui réunis devant vous. Tous se mobilisent pour la réussite des missions que le législateur nous a confiées.

Alors, je tiens, ici, spécialement, et en votre présence, à les remercier pour cet engagement. Ils contribuent à l'image de notre institution. A sa richesse aussi : un Ordre où tous les métiers de la pharmacie sont regroupés, unis au-delà de leur diversité, sur un dénominateur commun : les valeurs fondamentales de notre profession. La déontologie a été et demeure notre force pour la confiance du public. En pleine crise économique, elle doit le rester. C'est CERTAIN, la déontologie sera, plus que jamais, une valeur sûre. Elle est garante notre avenir.

Voilà, Madame la Ministre, mes chers confrères, Mesdames, Messieurs, les sujets sur lesquels je souhaitais attirer votre attention. Je ne m'étendrai pas davantage : il est temps à présent, Madame, de vous écouter nous dire votre propre perception et vos intentions sur les sujets qui conditionnent l'exercice et l'avenir des pharmaciens.

C'est au nom de l'intérêt des patients que je vous dis, en miroir, que vous pouvez compter sur l'Ordre comme il compte sur votre appui.

Nous aurons en effet de quoi faire ensemble en 2010, et je me réjouis à l'avance de cette collaboration qui sera, j'en suis certaine, très fructueuse.